Commune de PREMANON

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 octobre 2008

Absentes excusées : Mesdames Raphaëlle Nicolaus et Evelyne Pichon (pouvoir donné à Edith Closset).
Secrétaire de séance : Nolwenn MARCHAND

1. Tarifs hiver 2008-2009 et année 2009

- **Principe général** : augmentation de 3 % des tarifs au 1er janvier 2009 pour prendre en compte l'inflation.
- Les nouveaux **tarifs déneigement** sont applicables au 1er novembre 2008. Ils sont alignés sur ceux proposés par M. Delorme, retenu suite à appel d'offres pour déneiger la partie basse du village (le Goulet, les Rivières, les Arcets, etc.) les 6 prochaines années. Cet alignement permet de ne pas pratiquer une concurrence déloyale sur le marché du déneigement privé. La commune tend d'ailleurs à limiter au maximum son activité de déneigement pour les privés.
- Les **secours sur pistes**, qui sont de la responsabilité de la commune, sont assurés par la SEM Sogestar par voie de convention. Cette prestation est facturée par la SEM à la commune puis refacturée au blessé. Dans la fiche de tarif, deux valeurs sont ainsi affichées pour chaque prestation : la 1ère représente le tarif de facturation de la SEM, la 2ème le tarif de refacturation de la commune au blessé. La différence de 8% environ entre ces deux valeurs permet de couvrir la gestion administrative de cette refacturation ainsi que les impayés. A noter que les tarifs facturés ou refacturés sont les mêmes sur toutes les communes de la station. L'augmentation des tarifs proposée par la SEM varie selon les prestations de 3.7 à 4.9 %.
- Le cas des **tarifs de secours ambulance** constitue le point 6 de l'ordre du jour et n'est pas statué lors de cette réunion du conseil par manque de lisibilité des offres.
- La réflexion est en cours sur la gestion de l'**assainissement collectif** (transfert de compétence et gestion confiée au SIVOM ou conservation de la compétence), avec en perspective la réalisation de la nouvelle station d'épuration du village. Les tarifs assainissement ne changeront pas en 2009.
- Les **tarifs patinoire** doivent encore être travaillés en commission et seront donc votés au prochain conseil municipal du mois de novembre. Il est notamment prévu la création d'une nouvelle formule d'abonnement pour les clients ne résidant pas sur la commune.

Les tarifs ainsi présentés sont **votés à l'unanimité** (à l'exception des tarifs patinoire et secours ambulance dont le vote est différé au conseil municipal de novembre). La fiche récapitulative des tarifs votés est consultable en mairie.

2. Taxe professionnelle SEM Sogestar

La décision de reverser tout ou partie de la taxe professionnelle générée par la SEM Sogestar sur la commune de Prémanon à la Communauté de communes des 4 villages est votée chaque année par le conseil. Pour 2008, la Communauté de communes demande la reversion de 150 000 € ce qui représente 90 % de la taxe professionnelle générée sur la commune. Il avait été inscrit au budget primitif 2008 un prévisionnel de 100 000 euros de

reversement. Cette limitation à 100 000 € tient compte de l'obligation qui nous est faite d'amortir ce fond de concours. Afin de conserver l'équilibre financier sur l'exercice, menacé par des dépenses imprévues (échange standard d'un groupe froid et de la surfaçeuse à la patinoire), il est proposé que **le reversement soit limité, comme convenu, à 100 000 € pour l'année 2008**.

Proposition **adoptée à l'unanimité**.

3. Affaires SIDEC

- *Financement définitif renforcement BTS carrefour Nord-Est* : L'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) s'élève à 22 879.61 € TTC. Les travaux d'un montant de 21 132.25 € ont été subventionnés à hauteur de 80 %. La commune doit verser le solde de sa participation, soit 595.36 €. **Accord du Conseil à l'unanimité**.
- *Financement définitif éclairage public route des Tuffes* : L'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) s'élève à 38 900 €. Elle est subventionnée à hauteur de 40 %. La commune doit verser le solde de sa participation, soit 300 €. **Accord du Conseil à l'unanimité**.

4. Vente de terrain les Tuffes

La vente de ce terrain, propriété indivise des communes de Prémanon (1/4) et de Longchaumois (3/4), est un préalable à la réalisation d'un restaurant d'altitude en haut du massif des Tuffes. La proposition d'achat porte sur une surface de 2000 m² environ, à 10 €/m² soit un **montant total de 20 000 €** (**5 000 € pour la commune de Prémanon** et 15 000 € pour la commune de Longchaumois). Les travaux de viabilisation sont à la charge du porteur de projet. Le système constructif envisagé est la fuste. Pour être réalisé, ce projet doit répondre aux prescriptions du PLU de la commune de Prémanon (territoire communal) et obtenir l'aval des 2 communes lors du dépôt du permis de construire.

Proposiiton de vente **adoptée à l'unanimité**.

5. Convention secours sur pistes (avenant SEM Sogestar)

Convention **acceptée à l'unanimité**

6. Convention ambulance (nouvelle convention)

L'organisation du service d'évacuation des blessés par ambulance, depuis le bas des pistes de ski jusqu'au cabinet médical le plus proche, est à la charge de la commune, sur son territoire communal (Loi montagne). Jusqu'en février 2008, ce service était assuré par la société d'ambulances « Val de Seille » par voie de convention. Suite à la faillite de cette entreprise, la société ambulances Mont Rivel a assuré en « dépannage » la fin de la saison 2007/2008. Le contrat avec les ambulances du val de Seille arrivait de toute manière à terme le 30 avril 2008. Une consultation a donc été lancée récemment auprès de 11 entreprises spécialisées ; seules deux réponses sont parvenues : Ambulances des 4 villages et Ambulances du Mont Rivel. Les contraintes imposées dans le cahier des charges prévoyaient une ambulance en période creuse et de deux véhicules en février en station au pied des pistes des Jouvencelles ; cela entraîne des coûts d'immobilisation considérables. En fonction de l'entreprise et de la zone d'évacuation (les Rousses, Morez, Champagnole ou Saint-Claude), les premières simulations laissent augurer des coûts d'évacutation pouvant atteindre 500 à 1000 € (estimation à affiner). Ces tarifs sont sans commune mesure avec les coûts pratiqués précédemment et sont anti-commerciaux.

Pistes envisagées :

- voir avec l'exploitant SEM Sogestar si l'immobilisation de 2 ambulances au mois de février est indispensable,
- partager les coûts d'immobilisation des véhicules avec les autres communes, dans la mesure où les ambulances stationnées aux Jouvencelles interviennent également sur les autres sites (Noirmont, Serra),
- demander à la société d'ambulances des 4 villages de repousser quelque peu le délai de réponse qu'elle souhaitait (7 novembre) pour trouver une solution acceptable.

Pas de vote. Accord pour creuser les deux pistes évoquées ci-dessus.

7. Résiliation bail bowling

Au 31 octobre 2008, la SARL le Bowling doit à la commune environ 13 000 € d'impayés (loyers, taxes sur les ordures ménagères). De plus, le certificat d'assurance pour l'année 2008 n'a pas été fourni par le gérant. Dans sa séance du 22 août 2008, le Conseil Municipal s'était prononcé pour missionner l'huissier afin de recouvrir ces impayés. Deux mois plus tard et suite à l'injonction de l'huissier, ces dettes ne sont toujours pas recouvrées. En vertu de l'article 4 du bail conclu avec la SARL le Bowling, un recours auprès du tribunal de grande instance de Lons-le-Saunier est décidé afin de résilier le bail pour cause de non-paiement des loyers.

La poursuite de la procédure est **adoptée à l'unanimité**.

8. Mise à disposition de Sonia Tissot

Sonia Tissot a fait savoir qu'elle demandait sa **mutation pour un poste d'adjoint administratif à la commune des Rousses.** Son contrat de travail prévoit un préavis de 3 mois ce qui prolongerait sa présence à la commune de Prémanon jusqu'au 15 janvier. La commune des Rousses a fait savoir par ailleurs qu'elle souhaitait que Sonia Tissot soit mise à disposition de son nouvel employeur jusqu'à la fin de son contrat à raison de 22/23 heures par semaine. La présence conjointe de Sonia et des deux nouvelles personnes embauchées à la patinoire (dont une qui la remplacera) pendant la première semaine des vacances de décembre constituerait une solide formation en période de vacances scolaires.

La mise à disposition de Sonia Tissot pour partie de son temps auprès de la commune des Rousses, à l'exception de la première semaine des vacances de décembre, est **acceptée à l'unanimité**.

9. Convention avec la famille Victor

Les travaux ont été réalisés à l'école pour acceuillir les archives de la famille Victor. Le déménagement des archives et leur installation à Prémanon sont prévus entre le 13 et le 17 novembre 2008. Les modalités de stockage, de conservation et de consultation sont détaillées dans une convention, présentée au conseil, entre les héritiers de la famille Victor et la commune de Prémanon. Stéphane Niveau est mentionné comme responsable du transfert et de la consultation des archives. Reste à organiser ces consultations sur demande qui doivent cohabiter avec les horaires de présence des enfants à l'école. En plus du local acceuillant les archives, la collection est également assurée aux frais de la commune.

La convention est **acceptée à l'unanimité**.

10. Décision modificative (budget M14)

La DM proposée est **acceptée à l'unanimité** (elle est consultable en Mairie).

11. Modification des statuts de la communauté de communes : compétence « élimination et valorisation des déchets »

A partir du 1er janvier 2010 une dotation globale de fonctionnement (DGF) de 70 000 € pourra être touchée par la Communauté de communes des 4 villages si elle prend la compétence "élimination et valorisation des déchets". Dans les faits, la gestion de ce service resterait confiée au SICTOM. La Communauté de communes a fait savoir qu'elle souhaitait prendre cette compétence si les 4 communes décidaient de lui confier. Le versement de la DGF en 2010 nécessite une modification des statuts de la com-com en 2009, celle-ci étant conditionnée par une approbation des communes avant fin 2008.

Le transfert de la compétence élimination et valorisation des déchets à la Communauté de communes est **accepté à 12 voix et 2 abstentions**.

12. Questions diverses

- **Fonctionnement d'ordre général** : il est proposé pour favoriser la circulation de l'information au sein du conseil municipal que les conseillers participant à des représentations extérieures présentent succintement et à tour de rôle les dossiers traités dans ces assemblées. Ce système pourrait être mis en place dès le prochain conseil municipal de novembre avec l'exposé des principaux dossiers actuellement traités par la Communauté de communes.

- **Boulangerie** : la liquidation de l'entreprise qui gérait la boulangerie jusqu'à cet été a été prononcée au 1er octobre dernier. Le local a néanmoins pu être récupéré avant cette date. Il est donc maintenant possible de signer un nouveau bail avec un repreneur intéressé. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec plusieurs repreneurs potentiels.

- **Téléthon 2009** : le comité local d'organisation du téléthon a sollicité et rencontré les membres de la commission « vie associative ». La commune de Prémanon pourrait accepter de « porter » avec le comité d'organisation et les associations le téléthon en 2009. L'édition 2010 est prévue à Morez.

- **Service minimum** : la question du service minimum à assurer en cas de grève des instituteurs(trices) sera traitée dans un premier temps par la commission « vie scolaire ».

- **PNR du haut-Jura** : la charte du parc est actuellement en cours de révision. Cette nouvelle charte « horizon 2022 » constituera la politique du territoire et fixera le cadre des actions menées sur la période 2010-2022 dans l'ensemble des domaines balayés par le PNR. La première phase de révision de la charte consiste en la tenue d'un cycle de 4 réunions pour chacun des groupes de travail :

  - ✓ Groupe 1 : vie sociale
  - ✓ Groupe 2 : environnement
  - ✓ Groupe 3 : vie économique

Ces réunions s'étalent d'octobre 2008 à février 2009. Le compte-rendu des travaux menés dans les trois groupes sont consultables à l'adresse : http://horizon2022.parc-haut-jura.fr/commissions/avance-travaux._3__.php

- **SIE du plateau des Rousses** : une étude a été menée sur la qualité de l'eau du lac des Rousses. Présentation de la synthèse de l'étude : le lac est en bonne santé. Une réunion de présentation de cette étude qui s'étalera sur 5 ans sera organisée au printemps.

- **Bulletin municipal** : la sortie du prochain bulletin municipal est prévue la veille des vacances de Noël. Les articles doivent donc être prêts avant le 1er décembre 2008.

- **Féeries de Noël** : Cette nouvelle manifestation se déroulera du 16 décembre au 4 janvier sur la station. Les animations se tiendront à tour de rôle dans les 4 villages. Une réunion s'est tenue à ce sujet sur la commune de Prémanon dans la dernière semaine d'octobre. Perspectives : animations avec le centre PEV, la patinoire, le père Noël des rues avec le comité d'animation, un atelier d'écriture de lettres au père Noël le 22/12, un défilé aux flambeaux de l'ESF le 26/12, passage du père Noël le 24/12, concert de la chorale du Mont-Fier le 29/12.

- **Projet d'aménagement du centre du village** : 2 scénarios ont été travaillés : un prévoit la démolition de l'ancienne mairie, l'autre non. Le conseil municipal aura à se prononcer utlérieurement sur le scénario à privilégier.

- **Déplacement à Bonneville** : un déplacement est prévu à Bonneville (ville normande jumulée avec Prémanon) les 5, 6 et 7 décembre. Les conseillers intéressés sont appellés à se manifester.

La séance est levée à une heure du matin.